

CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE

mai 2005

→ les cahiers d'acteurs SUR LE PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE À GRANDE VITESSE EN PACA



CONSEIL
GENERAL
BOUCHES-DU-RHÔNE



CONTACT

Conseil Général
des Bouches-du-Rhône
52, avenue de Saint-Just
13256 Marseille cedex 20
ecoinfos@cgl13.fr

Dans le cadre du débat public organisé par la :

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV PACA

NOTRE POSITION

La position du Conseil Général des Bouches-du-Rhône est partagée par plusieurs collectivités territoriales et institutions.

La réalisation de la LGV Provence Côte d'Azur est indispensable pour l'accessibilité et le développement de la façade méridionale française. Elle constituera un maillon essentiel du réseau à grande vitesse de l'Arc Méditerranéen.
A ce titre, dans le département des Bouches-du-Rhône, cette nouvelle LGV devra permettre aux TGV, en provenance de la Côte d'Azur et de l'agglomération toulonnaise, de desservir en ligne Marseille Centre, en

réutilisant le plus possible les infrastructures existantes, puis de poursuivre vers la gare d'Aix TGV et Paris. Seul ce scénario permet :

- la connexion directe des grandes métropoles régionales ;
- la meilleure articulation entre le TGV, les TER et les transports en commun urbains et interurbains ;
- une meilleure préservation de l'environnement en limitant la création de nouveaux couloirs de nuisances ;
- la desserte de l'aéroport Marseille-Provence, par l'interconnexion avec le réseau PLM.

UNE OPPORTUNITÉ POUR...



La LGV PACA, fortement et durablement structurante pour le développement régional, peut constituer un atout majeur ou un handicap rédhibitoire, selon que son tracé intégrera ou marginalisera les territoires traversés.

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, soucieux d'un développement solidaire du département, a identifié quatre enjeux majeurs de cette nouvelle liaison ferroviaire à grande vitesse.

LA STRUCTURATION DE L'ARC MEDITERRANEEN

→ Le constat

Les 10 millions d'habitants que compte l'Arc Méditerranéen se trouvent aujourd'hui à l'écart de la grande vitesse. Aujourd'hui, il faut 16 heures pour parcourir les 900 kilomètres entre Barcelone et Gênes. La lenteur des échanges et la saturation des infrastructures de transport freinent le développement économique de cet espace en devenir.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2003, le Comité Interministériel de l'Aménagement et du Développement

du Territoire (CIADT) a présenté la LGV PACA comme le "chaînon manquant de l'Arc Méditerranéen" de la Catalogne à l'Italie, notamment pour sa fonction de "ligne à grande vitesse vers l'Italie".

→ La proposition

La LGV PACA doit constituer un maillon de la liaison ferroviaire à grande vitesse qui doit, à terme, relier directement toutes les grandes métropoles de l'Arc Méditerranéen, de Barcelone à Gênes et Milan, en passant par Marseille, Toulon et Nice.

→ Les effets

En améliorant le maillage et l'accessibilité des grands pôles métropolitains de l'Europe du Sud, cette nouvelle infrastructure de transport favorisera les échanges et les complémentarités et accélèrera le développement de l'Arc Méditerranéen.

LA MISE EN RESEAU DES METROPOLES DE LA REGION PACA

→ Le constat

Aujourd'hui, la mise en réseau des grands pôles économiques est un facteur déterminant de développement des territoires.

En Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette mise en réseau des métropoles régionales se heurte à plusieurs obstacles :

- les grandes infrastructures de transport sont proches de la saturation ;
- la configuration et les caractéristiques des réseaux autoroutiers et ferrés, avec des points de rebroussement et des ruptures de charges, génèrent des temps de déplacements longs entre les grandes agglomérations.

→ La proposition

La LGV PACA doit proposer des liaisons de grande capacité, rapides et directes entre les grandes métropoles de la région, sans rupture de charge, au cœur même des agglomérations.

→ Les effets

Avec des temps de parcours réduits et une grande capacité, la LGV PACA facilitera la mise en réseau des grandes agglomérations de Provence et de la Côte d'Azur, dynamisant ainsi le développement régional.



...L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



LA DESSERTE DE MARSEILLE EN LIGNE

→ Le constat

Depuis 1848, le point de rebroussement des lignes ferroviaires imposé par la configuration de la gare Saint-Charles à Marseille est pénalisant à double titre. D'une part, la desserte ferroviaire de la partie Est de la région PACA souffre du temps perdu par les manœuvres nécessaires en gare, pour replacer les locomotives en tête de convois, d'autre part ces mêmes manœuvres contribuent à l'encombrement des voies, limitant ainsi la capacité de la principale gare de Marseille.

→ La proposition

La LGV PACA, construite pour durer plus de 100 ans, doit permettre de corriger l'erreur historique du cul-de-sac ferroviaire marseillais.

La desserte de Marseille en ligne par la LGV PACA est possible, dans le prolongement de la LGV Méditerranée, en créant, sous la gare Saint-Charles actuelle, une gare souterraine dédiée aux TGV. La LGV PACA pourrait emprunter les couloirs ferroviaires

existants dans l'agglomération marseillaise. La LGV PACA bénéficierait, au cœur de Marseille, d'un pôle d'échanges complet et efficace avec les TER et les autres réseaux de transports en commun urbains et interurbains.

→ Les effets

Cette desserte en ligne, en réutilisant le plus possible les infrastructures existantes, limitera la création de nouveaux couloirs de nuisances. La libération, par les TGV, des voies de surface permettra le développement des services TER. Les importants investissements actuels de rénovation de la gare Saint-Charles seront rentabilisés.

LA POSSIBILITE DE DESSERTE DE L'AEROPORT MARSEILLE-PROVENCE

→ Le constat

La LGV Méditerranée a ignoré l'aéroport Marseille-Provence. Son tracé ne permet pas d'aménager facilement une desserte directe de cet aéroport.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2003, le Comité Interministériel de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CIADT) a demandé qu'un



effort particulier soit fait pour interconnecter les grands aéroports avec les réseaux ferrés.

→ La proposition

L'interconnexion de la LGV PACA avec le réseau PLM devra permettre la desserte de l'aéroport Marseille-Provence, sans rupture de charge.

→ Les effets

La desserte directe LGV de l'aéroport Marseille-Provence permettra d'accroître sa zone de chalandise vers le Var et l'Est de la région PACA.



LA LGV PACA, UN GRAND PROJET...

...avec de forts impacts locaux



La LGV PACA est un projet à long terme qui, pour être accepté, devra avoir un impact positif sur les populations traversées.

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, soucieux des conditions de vie des habitants du département, a identifié deux préoccupations majeures liées à cette nouvelle liaison ferroviaire à grande vitesse.

LA REALISATION RAPIDE DE LA 3^e VOIE ENTRE MARSEILLE ET AUBAGNE

→ Le risque

L'implantation possible, dans 15 ans au mieux, de la LGV PACA dans le couloir ferroviaire existant entre Marseille et Aubagne pourrait constituer un prétexte pour reporter encore la réalisation de la 3^e voie entre ces deux agglomérations, inscrite et financée dans le contrat de plan État - Région.

→ La proposition

L'engagement immédiat de la construction de cette 3^e voie, indispensable au développement, à la fluidité et à la régularité des services TER entre Marseille et Aubagne, permettrait d'apporter rapidement une réponse aux attentes légitimes des usagers, à qui cette infrastructure est promise depuis plus de 5 ans.

LA PRISE EN COMPTE TRÈS EN AMONT DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

→ Le risque

La LGV PACA aura des impacts très forts sur les milieux naturels, les espaces agricoles et les zones urbaines et périurbaines traversés. Des nuisances insupportables pourraient résulter d'une mauvaise appréciation et d'un traitement insuffisant de ces impacts.

→ La proposition

La prise en compte très en amont des contraintes environnementales et la mise en œuvre d'actions de prévention et de correction des nuisances potentielles sont indispensables pour protéger les milieux naturels et les espaces agricoles et pour préserver des conditions de vie acceptables aux riverains de la LGV PACA.

